



**REGISTRE** des décisions prises par la direction générale de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, au courant du mois de février, en vertu de l'article 317 du Projet de loi n° 40 - *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (2020, chapitre 1).

**DG-2020-01**

*Abrogation des règlements Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif*

*Le 8 février 2020, le Projet de Loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire a été sanctionné. Étant donné que le mandat des membres du conseil des commissaires a dès lors pris fin, les règlements Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif se doivent d'être abrogés.*

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Projet de Loi 40;

**CONSIDÉRANT** que le règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires ne répond plus aux nouvelles dispositions réglementaires;

**CONSIDÉRANT** que le règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du comité exécutif ne répond plus aux nouvelles dispositions réglementaires;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'ABROGER** le règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires n°-SG-2016-01, et;

**D'ABROGER** le règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du comité exécutif adopté le 11 novembre 2014.

**ADOPTÉE**

**DG-2020-02**

*Octroi de contrat /  
Rénovation des blocs  
sanitaires de l'école  
Saint-Isidore*

*Pour faire suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2019-2024, un appel d'offres public a été lancé en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation du projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école Saint-Isidore dans le cadre de la mesure de résorption du déficit de maintien (50622) pour l'année 2019-2020.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 9 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 4 février 2020;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat de rénovation des blocs sanitaires de l'école Saint-Isidore au plus bas soumissionnaire conforme, soit Isofor Inc. au montant de 312 486,86 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-03**  
Reddition de comptes  
au Ministère

*En suivi à l'arrêté ministériel du 27 novembre 2019, la commission scolaire se doit de se conformer à deux mesures pour le 20 février 2020. Selon ce même délai, elle doit également donner suite aux préoccupations et attentes soulevées dans la correspondance reçue du sous-ministre datée du 4 février 2020.*

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel du 27 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT** la reddition de comptes à soumettre au ministère pour le 20 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la correspondance du sous-ministre du 4 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'approbation par l'accompagnatrice de la commission scolaire des documents Plan stratégique 2020-2023, Plan de gouvernance 2020-2021 et Plan de formation des membres du conseil d'administration 2020-2023;

**CONSIDÉRANT** que la bonification du formulaire d'évaluation de la directrice générale a été approuvée par l'accompagnatrice de la commission scolaire;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le Plan stratégique 2020-2023;

**D'ADOPTER** le Plan de gouvernance 2020-2021;

**D'ADOPTER** le Plan de formation des membres du conseil d'administration 2020-2023;

**D'ADOPTER** la version modifiée du tableau de bord des attentes de la directrice générale.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-04**  
Octroi de contrat /  
Réaménagement  
intérieur de l'école  
primaire Du Vallon

*Pour faire suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2019-2024, un appel d'offres public a été lancé en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation du projet de réaménagement intérieur de l'école primaire Du Vallon dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2019-2020.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 12 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 7 février 2020;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat pour le réaménagement intérieur de l'école primaire Du Vallon au plus bas soumissionnaire conforme, soit Unibec au montant de 2 691 300,00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-05**  
Nomination d'un  
vérificateur externe  
pour 2019-2020

*En décembre 2015, suivant le processus d'appel d'offres, le conseil des commissaires octroyait à Mallette S.E.N.C.R.L., le contrat de vérification externe pour une durée de trois (3) ans. Le contrat incluait une opération de vérification au 31 mars. Le contrat et l'option de renouvellement d'un an étant arrivés à échéance, une décision doit être prise à cet effet pour l'année 2019-2020. Les possibilités sont : d'utiliser la clause de renouvellement (pour une durée maximale de deux (2) ans, donc pour une dernière année) ou de retourner en appel d'offres.*

*Le 5 février, nous avons reçu la confirmation du ministère à l'effet que notre commission scolaire fera l'objet d'un mandat d'audit de postes spécifiques au 31 mars 2020. Le contrat de vérification externe prévoyait déjà un tel mandat au 31 mars pour lequel les auditeurs externes avaient déjà soumis un prix, donc celui-ci peut être pris tel quel.*

*Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics le permet, la possibilité la plus avantageuse pour la commission scolaire est de procéder au renouvellement du contrat, pour une durée d'une (1) année.*

**CONSIDÉRANT** l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que, pour chaque année, la Commission scolaire procède à la nomination d'un vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT** l'arrivée à échéance du contrat de vérification externe;

**CONSIDÉRANT** l'option de renouvellement du contrat pour une durée maximale de deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) sous réserve de l'autorisation du dirigeant de l'organisme, permet d'exercer une option de renouvellement dans les circonstances;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de vérification, lors de la séance tenue le 28 janvier 2020;

**Il est proposé  
et résolu :**

**DE NOMMER** la firme Mallette S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'année scolaire 2019-2020.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-06**  
Appui projet Centre  
aquatique de  
Chicoutimi

*La piscine du Cégep de Chicoutimi ayant atteint sa durée de vie utile et nécessitant des réparations majeures, le collège a fait appel à la Commission scolaire afin d'appuyer sa demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de construire un nouveau complexe aquatique.*

*Comme cette construction profiterait aux élèves et au personnel de la Commission scolaire, la direction générale a décidé d'appuyer cette demande.*

**CONSIDÉRANT** que la piscine du Cégep de Chicoutimi a atteint sa durée de vie utile et nécessite des réparations majeures;

**CONSIDÉRANT** que le Cégep de Chicoutimi désire faire une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle construction profiterait aux élèves et au personnel de la Commission scolaire;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'APPUYER** le projet de centre aquatique du Cégep de Chicoutimi.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-07**  
Adhésion au  
regroupement  
« Acquisition de gaz  
naturel et le coût du  
transport »

*L'entente regroupée avec Collecto pour l'acquisition de gaz naturel et du coût de transport viendra à échéance le 31 octobre prochain. Un nouvel appel d'offres public sera publié prochainement. Collecto invite notre Commission scolaire à adhérer de nouveau à l'entente à venir.*

**CONSIDÉRANT** que l'entente actuelle viendra à échéance le 31 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est déjà partie prenante de ce regroupement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que les modalités contractuelles demeurent les mêmes que celles de l'entente actuelle;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux pour la Commission scolaire d'adhérer à ce regroupement;

**Il est proposé  
et résolu :**

**DE CONFIER** à Collecto le mandat de préparer en son nom et en celui des autres organismes publics participants, un appel d'offres public afin d'adjuger un contrat d'acquisition de la molécule de gaz naturel et du coût de transport pour une période de 2 ans, renouvelable 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-08**  
Nettoyage des  
systèmes de  
ventilation 2020-2023

*Dans le cadre d'un programme préventif de gestion de la qualité de l'air intérieur et d'entretien des systèmes de ventilation, la Commission scolaire doit procéder au nettoyage des systèmes de ventilation selon un plan d'entretien. Un appel d'offre a été lancé pour effectuer ces travaux dans les établissements suivants : École secondaire des Grandes-Marées, École secondaire de l'Odyssée/Dominique-Racine, École secondaire Charles-Gravel, École des Jolis-Prés, Centre de formation professionnelle L'Oasis et Centre administratif. Les travaux s'échelonneront sur quatre (4) années.*

**CONSIDÉRANT** le programme préventif de gestion de la qualité de l'air intérieur et d'entretien des systèmes de ventilation;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 18 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 19 février 2020;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat pour le nettoyage des systèmes de ventilation 2020-2023 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises de lavage Saguenay Inc. au montant de 345 563,00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-09**  
Transmission  
électronique de  
soumissions (TES)

*Le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) a pour mission de régulariser et d'améliorer les procédures de dépôt de soumissions afin d'assurer des règles équitables et uniformes pour les soumissionnaires. À ces fins, le BSDQ a développé une application informatique qui permet le dépôt électronique de soumission par les soumissionnaires et leur réception par les destinataires. Afin de pouvoir consulter les résultats des soumissions, la Commission scolaire doit fournir une résolution signée identifiant l'utilisateur maître de la Transmission électronique de soumissions.*

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, sise au 36, Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2

requiert un code d'usager-maître afin de pouvoir utiliser le système informatique de transmission électronique des soumissions du Bureau des soumissions déposées du Québec (Transmission électronique de soumissions);

**Il est proposé  
et résolu :**

**QU'**elle désigne, comme « usager-maître » monsieur Nicolas Savard, ing. et quelle l'autorise à signer, en son nom, le protocole d'utilisation de la TES;

**QU'**elle autorise le BSDQ à fournir à l'usager-maître ainsi désigné le code d'usager-maître et le mot de passe permettant d'accéder à la TES.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-10**

*Octroi de contrat /  
Remplacement du  
rideau diviseur mobile  
du gymnase à  
l'Odyssee Dominique-  
Racine*

Pour faire suite à l'adoption du plan pluriannuel d'investissements 2019-2024, un appel d'offres public a été lancé en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation du projet de remplacement du rideau diviseur mobile du gymnase de l'école secondaire de l'Odyssee/Dominique-Racine dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2019-2020.

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 4 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 21 février 2020;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat pour le remplacement du rideau diviseur mobile du gymnase à l'école l'Odyssee/Dominique-Racine au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Gigari au montant de 67 829,00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-11**

*Signature des effets  
bancaires*

Le 8 février 2020, le Projet de Loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire a été sanctionné. Étant donné que le mandat des membres du conseil des commissaires a dès lors pris fin, les signataires des effets bancaires doivent être modifiés.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Projet de Loi 40;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de nos opérations bancaires transige avec la Caisse Desjardins de Chicoutimi;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires de la Commission scolaire par des individus en autorités;

**CONSIDÉRANT** le règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

**Il est proposé  
et résolu :**

**QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins;

**QUE** les chèques, effets bancaires divers, toute demande de crédit et tout document relié aux opérations bancaires des comptes de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des trois personnes suivantes :

M<sup>me</sup> Johanne Allard, directrice générale;  
M. Sébastien Malenfant, directeur général adjoint par intérim;

**ADOPTÉE**

---

**DG-2020-12**

Appui projet centre multifonctionnel de Ville Saguenay

*Dans le but de faire une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, Ville de Saguenay a fait appel à la Commission scolaire afin de lui apporter son appui dans les démarches entourant le Centre multifonctionnel.*

*Étant un projet structurant pour le développement régional autant socioéconomique, sportif et culturel, la direction générale a décidé d'appuyer le projet.*

**CONSIDÉRANT** le projet de centre multifonctionnel de Ville Saguenay étant un projet structurant pour le développement régional;

**CONSIDÉRANT** que le centre multifonctionnel pourrait être utilisé par les élèves ainsi que le personnel de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que Ville Saguenay doit recueillir des appuis afin de procéder à la demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**Il est proposé  
et résolu :**

**D'APPUYER** Ville Saguenay dans ses démarches relatives au centre multifonctionnel.

**ADOPTÉE**



---

La directrice générale



---

La secrétaire générale